

ACTION URGENTE

SEPT HOMMES APATRIDES ONT ÉTÉ ARRÊTÉS ET MALTRAITÉS

Sept hommes issus de la communauté *bidun* (Arabes apatrides) du Koweït ont été appréhendés entre les 19 et 24 février après un rassemblement à Taima, à l'ouest de la capitale, ayant pour objectif de commémorer le troisième anniversaire des manifestations de membres de cette minorité en faveur de l'obtention de la nationalité koweïtienne.

Abdullah Atallah, un militant *bidun*, a été arrêté le 19 février. Le troisième anniversaire des manifestations *bidun* en faveur de l'obtention de la nationalité koweïtienne avait eu lieu la veille. Il avait alors prononcé un discours à Taima, à l'ouest de Koweït, la capitale, dans lequel il a qualifié de « criminels » l'ensemble des ministres koweïtiens de l'Intérieur, l'actuel comme ses prédécesseurs, et s'est adressé à l'émir dans les termes suivants : « Nous avons longtemps pensé que vous n'aviez pas connaissance de notre difficile situation, mais il y a désormais une exposition médiatique, alors je veux vous dire que vous êtes responsable. » Il a été présenté au parquet, qui a ordonné son placement en détention le temps d'une enquête, pour « outrage à l'émir », « rassemblement illégal » et « dégradations de biens appartenant à la police (voiture) ». Il a été transféré à la prison centrale de la ville de Koweït. Cet ordre de détention a été renouvelé pour 10 jours mardi 4 mars, dans l'attente des résultats de l'enquête.

Abdulhakim al Fadhli, un autre militant *bidun*, a été convoqué au poste de police de Taima le 20 février. Il lui a été annoncé qu'il serait poursuivi, notamment pour « appel à manifestation ». Son frère, **Abdulnasser al Fadhli**, et lui ont été arrêtés le 24 février et emmenés à la Direction de la sûreté de l'État, après une poursuite en voiture durant laquelle leur véhicule a été percuté. Ils ont été présentés devant le parquet lundi 3 mars : leur détention a été prolongée de 10 jours, dans l'attente des résultats de l'enquête, et ils ont été envoyés à la prison centrale. Ils sont tous deux accusés d'avoir endommagé des voitures de police et agressé des membres des forces de sécurité. Abdulhakim al Fadhli est en outre accusé d'« incitation à la rébellion » et son frère d'« avoir secrètement abrité un fugitif ». Abdulhakim al Fadhli a déclaré avoir été frappé et menacé de viol au cours des quatre heures ayant suivi son arrestation.

Hussein Jabr, Youssef Matar, Ahmad Saad et Mushel Muteb, quatre autres *bidun*, ont été arrêtés et accusés de « rassemblement illégal ». Ils sont eux aussi placés en détention à la prison centrale jusqu'à la fin de l'enquête.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition ces sept hommes (merci de les nommer) s'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association ;
- exhortez-les à veiller à ce que ces hommes soient protégés de la torture et d'autres mauvais traitements, et puissent régulièrement s'entretenir avec leurs proches et leurs avocats ;
- engagez-les à diligenter une enquête impartiale et indépendante sur les allégations de torture formulées par Abdulhakim al Fadhli et de traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 AVRIL 2014 À :

Émir du Koweït (chef de l'État)
His Highness Sheikh Sabah al-Ahmad
al-Jaber al- Sabah
Al Diwan Al Amiri,
P.O. Box: 1 - Safat – 13001, Koweït
Fax : +965 22430559
Courriel : amirsoffice@da.gov.kw
**Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur, (puis Votre Altesse,
dans le corps du texte),**

Ministre de la Justice
His Excellency Dr. Nayef Mohammed Al-
Ajmi Ministry of Justice
PO Box 6, al-Safat 1300, Koweït
Courriel : info@moj.gov.kw
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :
Président de la Commission
parlementaire des droits humains
Parliamentary Human Rights Committee
National Assembly
P.O. Box 716, al-Safat 13008, Koweït
Fax : +965 22436331
Courriel : ipu-grp@kna.kw (Champ objet :
FAO Président de la Commission
parlementaire des droits humains)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Koweït dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SEPT HOMMES APATRIDES ONT ÉTÉ ARRÊTÉS, PUIS MALTRAITÉS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Inspirée par les manifestations ayant éclaté en 2011 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la communauté *bidun* a commencé à mener une action de protestation pacifique en février 2011 afin de demander que ses membres soient reconnus comme des citoyens du Koweït. Les autorités ont recouru à la force pour disperser ces actions et arrêter des manifestants, dont certains sont toujours poursuivis en justice pour avoir pris part à ce mouvement. Le Premier ministre koweïtien a déclaré à Amnesty International le 18 octobre 2012 que le gouvernement accorderait la nationalité koweïtienne à 34 000 *bidun* et trouverait une solution pour les autres au cours des cinq années suivantes. Le Parlement koweïtien a adopté une proposition de loi en mars 2013 prévoyant d'accorder la citoyenneté à 4 000 « étrangers » maximum avant la fin 2013. Aucun *bidun* n'a cependant encore été naturalisé.

Le Koweït a célébré en 2011 le 50^e anniversaire de son indépendance, qui représente également le 50^e anniversaire de l'état d'apatrides des *bidun* au Koweït. Ils protestent régulièrement contre leur statut d'apatrides et pour réclamer la nationalité koweïtienne, qui leur permettrait d'avoir accès à l'enseignement et à des soins médicaux gratuitement ainsi qu'à l'emploi dans les mêmes conditions que les citoyens koweïtiens.

Il y a plus de 100 000 *bidun* au Koweït. Beaucoup descendent de tribus bédouines migrantes qui franchissaient librement les frontières de la région du Golfe, mais n'ont pas fait de démarches pour obtenir la nationalité koweïtienne, soit parce que leurs ancêtres ne comprenaient pas l'importance de la citoyenneté, soit parce qu'ils ne souhaitaient pas être rattachés à un pays en particulier en raison de leur mode de vie vieux de plusieurs siècles, ou encore parce que certains étaient illettrés. Beaucoup de *bidun* affirment que la majorité d'entre eux détiennent des documents légaux prouvant qu'ils sont installés de longue date et de manière ininterrompue au Koweït.

La loi sur la nationalité est entrée en vigueur en 1959 : elle définissait les citoyens koweïtiens comme des personnes installées au Koweït depuis une date antérieure à 1920 et y avaient toujours leur lieu de résidence principal à la publication de la loi. Beaucoup ont donc été reconnus comme des citoyens koweïtiens ; d'autres ont été naturalisés et se sont vu accorder des droits partiels, et les autres ont été identifiés comme les *bidun*.

Nombre d'entre eux ont été pris en compte lors du recensement de 1965, une étape clé vers la reconnaissance de leur statut de citoyens koweïtiens. D'autres ont servi dans l'armée et les forces de police. Pendant les années 80, la situation du Koweït en matière de sécurité s'est détériorée, et l'attitude des autorités envers les *bidun* a changé : ils n'avaient plus accès aux écoles publiques, à la gratuité des soins de santé ni à certains emplois dans la fonction publique. Des représentants du gouvernement ont déclaré que la plupart des *bidun* étaient des ressortissants de pays voisins et qu'ils avaient détruit leurs papiers afin de profiter des avantages accordés aux citoyens koweïtiens, et qu'ils étaient donc des « résidents illégaux ». Après l'invasion irakienne en 1991 et la libération consécutive du Koweït, un grand nombre de *bidun* ont été soupçonnés de collaboration avec l'ennemi et n'étaient donc plus considérés comme membres de la société koweïtienne. Beaucoup de ceux qui travaillaient dans l'armée, la police ou la fonction publique ont alors perdu leur emploi.

Pour en savoir plus, voir la synthèse de septembre 2013, intitulée : *The 'Withouts' of Kuwait: Nationality for stateless Bidun now*, <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE17/001/2013/en>.

Noms : Abdullah Atallah, Abdulhakim al Fadhi, Abdunasser al Fadhi, Hussein Jabr, Youssef Matar, Ahmad Saad, Mushel Muteb
Hommes

AU 47/14, MDE 17/001/2014, 6 mars 2014